

Séance du Conseil général du 19 septembre 2022

Réponse à la question écrite n° 60 du groupe HSA intitulée :

« Bâtiment voirie/SIS : Combien ce projet avorté a-t-il coûté ? »

Réponse à la question n°1 :

Non, pas d'enquête interne mais une simple recherche pour savoir ce qui s'est passé et aller au plus vite et au mieux pour trouver une autre solution.

Réponse à la question n°2 :

Les membres du Conseil communal essaient toujours de s'améliorer et de faire au mieux. Avec près de 200 messages préparés en presque 10 ans, il n'y a pas eu de cas pareils qui ont demandés report ou annulation.

Réponse à la question n°3 :

Le montant facturé par le bureau technique est connu. Les honoraires de l'architecte se montent à CHF 28'100.-. Les heures de prestations internes peuvent aussi être comptabilisées et communiquées. Les heures de M. Luginbühl passées sur ce projet s'élèvent à 77.88 heures. Les heures des passages dans les groupes n'ont pas été comptabilisées.

Réponse à la question n°4 :

Aucun montant n'a été facturé au SIS Haute-Sorne puisqu'il n'était pas demandeur dans ce dossier mais simplement participant à une solution pour doter les services techniques de locaux plus spacieux et répondant aux besoins actuels.

Le Conseil communal essaie toujours de mettre tout en œuvre pour élaborer des messages crédibles et le plus clair possible mais sur le nombre, il peut toujours arriver des événements imprévisibles comme celui qui fait l'objet de cette question.

Pour conclure, le retrait de ce message a peut-être été bénéfique pour l'étude et la réalisation d'un nouveau projet plus proche de nos besoins et mieux adapté pour les activités d'une voirie et des services techniques.

CONSEIL COMMUNAL DE HAUTE-SORNE